

PAUL GENOT

AUDIT

Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

O.G.E.C. Aux Lazaristes-La Salle Lyon

24, Montée Saint Barthélémy

69 005 LYON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

A l'Assemblée Générale de l'Association O.G.E.C. Aux Lazaristes-La Salle Lyon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association O.G.E.C. Aux Lazaristes-La Salle Lyon, relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes et des informations portées en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne, le 1^{er} février 2024

Le Commissaire aux comptes,

Cabinet Paul GENOT AUDIT

Franck PAUL

PAUL GENOT
AUDIT



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	20 058 403	8 348 594	11 709 808	5 599 228	6 110 580	109.13	
	Installations techniques Matériel et outillage	37 826 451	26 803 077	11 023 374	9 946 431	1 076 944	10.83	
	Autres immobilisations corporelles	430 856	367 115	63 741	75 069	11 328	15.09	
	Immobilisations corporelles en cours	843 617		843 617	8 675 134	7 831 517	90.28	
	Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières								
Participations et Créances rattachées	224 992	1 524	223 468	223 437	31	0.01		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	4 397 000	848 213	3 548 787	3 619 524	70 737	1.95		
Total I	63 781 320	36 368 524	27 412 796	28 138 823	726 027	2.58		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	151 050	38 477	112 573	100 172	12 401	12.38	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	228 346		228 346	739 057	510 710	69.10	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	5 397 621		5 397 621	4 825 264	572 357	11.86	
	Charges constatées d'avance	223 536		223 536	177 831	45 705	25.70	
Total II	6 000 554	38 477	5 962 077	5 842 324	119 753	2.05		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	69 781 874	36 407 001	33 374 872	33 981 147	606 274	1.78		

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	272 128		272 128			
	Fonds propres complémentaires	591 635		591 635			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 286 285		2 286 285			
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	14 929 969		13 952 613	977 355	7.00		
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	165 006		977 355	1 142 361	116.88		
Situation nette (sous total)	17 915 011		18 080 016	165 006	0.91		
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	1 673 221		1 824 161	150 940	8.27		
Provisions réglementées							
Total I	19 588 232		19 904 177	315 945	1.59		
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	102 001		102 001			
Total II	102 001		102 001				
PROVISIONS	Provisions pour risques	118 778		10 170	108 608	NS	
	Provisions pour charges	577 953		543 110	34 843	6.42	
	Total III	696 730		553 280	143 451	25.93	
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 864 308		10 799 038	934 729	8.66	
	Emprunts et dettes financières diverses	39 656		33 139	6 517	19.66	
	Avances et acomptes reçus	1 002 449		65 440	937 009	NS	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	757 387		552 151	205 236	37.17	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	793 561		791 949	1 612	0.20	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	387 635		588 449	200 813	34.13	
	Autres dettes	142 913		591 523	448 610	75.84	
	Instrument de trésorerie						
Produits constatés d'avance							
Total IV	12 987 909		13 421 689	433 780	3.23		
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	33 374 872		33 981 147	606 274	1.78		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation						
Cotisations						
Ventes de biens et services	9 444 243		8 869 269		574 974	6.48
Ventes de biens						
dont ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	9 444 243		8 869 269		574 974	6.48
dont parrainages	1 070 018		1 024 802		45 216	4.41
Production stockée						
Production immobilisée						
Produits de tiers financeurs	4 610 291		4 114 739		495 553	12.04
Concours publics et subventions d'exploitation	4 523 378		4 064 494		458 884	11.29
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	8 920				8 920	
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	77 993		50 245		27 749	55.23
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	45 711		119 916		74 205	61.88
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	215 694		237 393		21 699	9.14
Total I	15 385 957		14 366 118		1 019 838	7.10
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	20 083		13 675		6 408	46.86
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	6 687 873		6 195 784		492 089	7.94
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	446 291		425 430		20 861	4.90
Salaires et traitements	4 283 853		4 165 522		118 331	2.84
Charges sociales	1 834 392		1 769 399		64 993	3.67
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 074 920		1 619 593		455 326	28.11
Dotations aux provisions	160 549		75 460		85 089	112.76
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	37 584		30 125		7 459	24.76
Total II	15 545 545		14 294 988		1 250 558	8.75
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	159 589		71 131		230 719	324.36

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	46 686		6 830	39 857 583.59
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	69 137		69 137	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	115 823		75 966	39 857 52.47
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	69 137		69 137	
Intérêts et charges assimilées	122 859		131 578	8 719 6.63
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	191 995		200 714	8 719 4.34
2. Résultat financier (III-IV)	76 172		124 748	48 576 38.94
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	235 761		53 617	182 144 339.71
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	74 303		443 933	369 630 83.26
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			595 889	595 889 100.00
Total V	74 303		1 039 822	965 519 92.85
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 548		8 849	5 302 59.91
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	3 548		8 849	5 302 59.91
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	70 756		1 030 973	960 217 93.14
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	15 576 083		15 481 907	94 176 0.61
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	15 741 089		14 504 551	1 236 537 8.53
5. EXCEDENT OU DEFICIT	165 006		977 355	1 142 361 116.88

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'établissement a finalisé chantier immobilier de création de salles de cours sur le site de St Barthélemy, qui a démarré il y a 3 ans. L'en-cours au 31/08/2022 était de 6 850 K€. Celui-ci a été intégré dans les postes d'immobilisations pour un total de 6 968 K€ et l'amortissement a commencé. Il reste à percevoir au titre de ce chantier une subvention d'investissement de 1,9 millions d'euros environ. Celle-ci devrait être perçue sur l'année 2023-2024 et sera amortie à partir de l'année de perception.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre de la construction du bâtiment "CPGE", il reste à percevoir au titre de ce chantier au 31/08/2023 une subvention d'investissement de 1,9 millions d'euros environ. Celle-ci devrait être perçue sur l'année 2023-2024. Elle sera amortie à partir de l'année de perception.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables préconisées par la FNOGEC dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement de l'ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les subventions d'équipement allouées par les collectivités territoriales en vue de l'acquisition d'immobilisations ont été rapportées au compte de résultat selon le taux en vigueur pratiqué pour les immobilisations concernées.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol d'autrui	13 273 206		6 785 197
Installations techniques et matériel d'activité	35 504 305		2 452 631
Matériel de transports	46 913		
Matériel de bureau et informatique	370 655		13 288
Immobilisations en cours	8 675 134		1 419 509
TOTAL	57 870 213		10 670 625
Participations	224 962		31
Dépôts et cautionnement	1 600		
Autres immobilisations financières	4 397 000		
TOTAL	4 623 562		31
TOTAL GENERAL	62 493 775		10 670 656

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol d'autrui		0	20 058 403	20 058 403
Installations techniques et matériel d'activité		130 485	37 826 451	37 826 451
Matériel de transports			46 913	46 913
Matériel de bureau et informatique			383 943	383 943
Immobilisations en cours	9 251 026	0	843 617	843 617
TOTAL	9 251 026	130 485	59 159 327	59 159 327
Participations			224 992	224 992
Dépôts et cautionnement		1 600		
Autres immobilisations financières			4 397 000	4 397 000
TOTAL		1 600	4 621 992	4 621 992
TOTAL GENERAL	9 251 026	132 085	63 781 320	63 781 320

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	7 673 978	674 616		8 348 594
Installations techniques et matériel d'activité	25 557 874	1 375 687	130 484	26 803 077
Matériel de transports	39 986	2 119		42 105
Matériel de bureau et informatique	302 513	22 497		325 010
TOTAL	33 574 351	2 074 920	130 484	35 518 786
TOTAL GENERAL	33 574 351	2 074 920	130 484	35 518 786

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	674 616				
Installations techniques matériel activité	1 375 687				
Matériel de transports	2 119				
Matériel de bureau et informatique	22 497				
TOTAL	2 074 920				
TOTAL GENERAL	2 074 920				

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	102 001						
Apport de l'Association des anciens élèves JBLs	102 001						
TOTAL	102 001						

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges	10 170	108 608		118 778
Provisions pour départ à la retraite	543 110	34 843		577 953
TOTAL	553 280	143 451		696 731

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
sur comptes clients	67 090	17 099	45 711	38 478
TOTAL	67 090	17 099	45 711	38 478
TOTAL GENERAL	620 370	160 550	45 711	735 209
Dont dotations et reprises d'exploitation		17 099	45 711	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 397 000		4 397 000
Familles élèves douteux ou litigieux	58 132	58 132	
Autres créances familles élèves	92 919	92 919	
Personnel et comptes rattachés	10 203	10 203	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	825	825	
Divers état et autres collectivités publiques	3 513	3 513	
Groupe et sociétaires	105 642	105 642	
Débiteurs divers	108 163	108 163	
Charges constatées d'avance	223 536	223 536	
TOTAL	4 999 933	602 933	4 397 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes éts crédit à plus de 2 ans à l'origine	9 864 308	953 003	3 646 586	5 264 719
Fournisseurs et comptes rattachés	757 387	757 387		
Personnel et comptes rattachés	156 994	156 994		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	309 730	309 730		
Autres impôts taxes et assimilés	326 838	326 838		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	387 635	387 635		
Groupe et sociétaires	39 656	39 656		
Autres dettes	142 913	142 913		
TOTAL	11 985 460	3 074 155	3 646 586	5 264 719

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Variation des fonds propres

Le compte de report à nouveau varie chaque année selon l'affectation du résultat de l'année précédente.

Frais d'établissement**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	30 ans
Rénovation des locaux	Linéaire	15 ans
Installations et agencements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier scolaire	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans

Créances immobilisées

Loyers uniques - site de Saint Jean

L'association a versé 2 loyers uniques pour les bâtiments de Saint Jean :

- 2 500 000 euros versés en 12/2009, pour les Ailes Brèche et Tramassac. Le bail emphytéotique conclu avec la Fondation La Salle portait sur une durée de 55 ans, soit jusqu'en 12/2064.

- 1 897 000 euros versés suite à un avenant à ce bail en date du 28/02/2014, pour intégrer l'aile Carriès. Cette durée a été rallongée de 10 ans pour porter le bail jusqu'en 12/2074.

Soit un total de 4 397 000 euros.

Cette créance, d'un montant significatif, a été portée sur les exercices concernés dans l'actif immobilisé de l'Association, afin de respecter les préconisations comptables de la FNOGEC.

Afin de constater l'engagement de fin de bail au 31/12/2074, cette créance est dépréciée chaque année, sur la base de la durée résiduelle suite à l'avenant, soit sur 60 ans et 10 mois. La dépréciation se monte à 69 136,70 € par an. Il est à noter que ce montant fait l'objet d'une facture de location immobilière.

Afin de respecter le schéma décrit ci-dessus tout en comptabilisant cette facture d'achat, les écritures de comptabilisation retenues sont les suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- facture d'achat en compte 613212, pour 69 136,70 €
- dépréciation de la créance immobilisée en compte 686620, pour 69 136,70 €
- transfert de charge financière en compte 796000, pour 69 136,70 €

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	15 795
Disponibilités	37 290
Total	53 085

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 168
Dettes fiscales et sociales	280 314
Autres dettes	4 296
Total	521 777

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	223 536
Total	223 536

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires et des ressources****Rémunération des dirigeants**

Suivant l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à L'engagement éducatif, il est prévu la publication des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Dans la mesure où cette information conduit à communiquer le montant d'une rémunération individuelle, aucune information n'est fournie du fait du caractère confidentiel de cette donnée.

Effectif moyen

Personnel OGEC :

- personnel non enseignant : 168 salariés, 120,79 ETP

- personnel enseignants HC : 57 salariés, 9,67 ETP

Total : 225 salariés, 130,46 ETP

Personnel enseignants (sous contrat académie) : 279 enseignants

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	124 057
- L'ASSOCIATION DES LAZARISTES S'ENGAGE A	
- VERSER EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITE	
- SCOLAIRE A ST NIZIER, UNE SOMME DE 124 057	
- A L'ASSOCIATION IMMOBILIERE ST ANTOINE	
- CONTRAT D'APPORT SIGNE LE 10/06/1991	124 057
Total	124 057

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Engagements financiers**Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		124 057
L'ASSOCIATION DES LAZARISTES S'ENGAGE A VERSER EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITE SCOLAIRE A ST NIZIER, UNE SOMME DE 124 057 € A L'ASSOCIATION IMMOBILIERE ST ANTOINE CONTRAT D'APPORT SIGNE LE 10/06/1991	124 057	
Total (1)		124 057

Engagements reçus

CAUTION DE LA FONDATION LA SALLE SUR LES EMPRUNTS DE 2390000 € ET 1610000 € : PROMESSE D'AFFECTATION HYPOTHECAIRE - HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE SUR L'EMPRUNT DE 1 947 300 € - CAUTION DE LA REGION RHONE-ALPES A HAUTEUR DE 90 % DU PRET DE 4 000 000 € AU CREDIT COOPERATIF		1 324 618
Total		1 324 618

Crédit bail**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			577 953

La provision pour départ à la retraite des salariés de l'association de gestion est régulièrement comptabilisée et figure dans les provisions du bilan. Elle est réajustée à chaque fin d'exercice par dotation et reprise. La méthode de calcul utilisée depuis 2016 est la méthode dite "préférentielle".

Depuis le 1er janvier 2011, les enseignants ne bénéficient plus d'indemnités.

La condition d'ancienneté a changé suite à la nouvelle convention applicable au 1er septembre 2022. La provision inscrite dans les comptes prend en compte ces nouvelles conditions.